

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : Le 26 avril 2016

Objet : Réserve de symboles boursiers de quatre lettres

La Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») fournit des précisions à l'égard de ses procédures de réserve de symboles boursiers. À l'heure actuelle, un symbole boursier (un « symbole racine ») ne doit pas comporter plus de trois lettres de l'alphabet. La Bourse donne néanmoins aux émetteurs inscrits et aux requérantes l'occasion de réserver dès maintenant des symboles racines composés de quatre lettres de l'alphabet. La Bourse s'attend à ce que la négociation avec des symboles racines de quatre lettres commence à la fin du quatrième trimestre de 2016.

Les émetteurs inscrits et les requérantes doivent considérer les exigences et contraintes suivantes pour décider s'ils souhaitent réserver un symbole racine de quatre lettres. Premièrement, tous les titres cotés d'un émetteur doivent avoir le même symbole racine. Deuxièmement, un suffixe doit être ajouté au symbole racine pour désigner les différentes catégories d'actions, les actions privilégiées, les droits, les bons de souscription, les débentures, les parts, les reçus de souscription ainsi que les reçus de versement, et pour préciser si le titre est négocié en dollars américains. Troisièmement, le symbole racine et son suffixe ne doivent pas comporter plus de huit caractères. Aux fins de cette limite, un point sera considéré comme un caractère. Par exemple, les actions privilégiées doivent être désignées par le suffixe « .PR » auquel est ajoutée une lettre individuelle (p.ex. : « .PR.A. »). Le symbole ABC.PR.A comporte huit caractères et est permis. Le symbole ABCD.PR.A, lui, comporte neuf caractères et ne peut donc pas être autorisé.

La Bourse accepte maintenant les demandes de réserve initiales visant l'obtention de symboles racines de quatre lettres. Dans le but d'assurer une attribution équitable des symboles aux requérantes et aux émetteurs inscrits, la Bourse acceptera les demandes écrites visant l'obtention de symboles racines de quatre lettres pendant une période d'attribution et de réserve initiale qui prendra fin le **20 mai 2016**. Les requérantes et les émetteurs inscrits doivent fournir leur demande par écrit à leurs chefs d'équipe des Services aux émetteurs inscrits, et cette demande doit comporter les éléments suivants : i) le symbole racine de quatre lettres souhaité; ii) la dénomination sociale de l'émetteur; iii) le symbole racine actuel de l'émetteur, s'il en est, et iv) la confirmation à savoir si le symbole racine de quatre lettres faisant l'objet de la demande est utilisé sur une bourse reconnue (au sens attribué à ce terme dans le *Guide à l'intention des sociétés* de la Bourse de Toronto) ou sur OTCQX et, le cas échéant, le nom de la bourse ou du marché sur lequel le symbole est utilisé.

La Bourse ne peut pas garantir que le symbole racine demandé sera disponible. Si plusieurs demandes visent un même symbole racine pendant la période initiale d'attribution et de réserve de symboles, la Bourse procédera à l'attribution du symbole racine comme suit :

- la priorité sera accordée aux émetteurs qui utilisent déjà le symbole racine de quatre lettres sur une bourse reconnue ou sur OTCQX;
- la deuxième priorité sera accordée aux produits négociés en bourse (au sens attribué à ce terme dans *Guide à l'intention des sociétés* de la Bourse de Toronto) qui consistent en un portefeuille de titres cotés sur une bourse reconnue ou sur OTCQX;
- si un même symbole racine fait l'objet d'une demande d'un émetteur constitué sous forme de société par actions et d'un émetteur sans personnalité juridique, la priorité sera accordée à l'émetteur constitué sous forme de société par actions;
- si un même symbole racine fait l'objet d'une demande de plusieurs émetteurs constitués sous forme de société par actions ou de plusieurs émetteurs sans personnalité juridique, la Bourse procédera à l'attribution du symbole par tirage au sort.

Au début du mois de juin, la Bourse confirmera l'attribution du symbole dans le cadre de cette période initiale d'attribution et de réservation de symboles. La Bourse réservera les symboles de quatre lettres attribués aux émetteurs inscrits existants au cours de la période initiale d'attribution et de réservation jusqu'à ce que la négociation avec ces symboles commence à la Bourse. La Bourse avisera les émetteurs de la date du début de la négociation avec les symboles de quatre lettres à la Bourse lorsque cette date sera connue. La Bourse publiera également le bulletin habituel pour aviser les participants du changement de symboles peu avant la date d'entrée en vigueur des symboles de quatre lettres pour la négociation.

Les périodes de réservation et le processus de prolongation des périodes de réservation décrits dans le bulletin de Bourse daté du 1 octobre 2012 continueront de s'appliquer aux requérantes qui présentent une demande d'inscription.

Après le 20 mai 2016, la réservation d'un symbole racine de quatre lettres se fera suivant les procédures de réservation habituelles selon le principe du « premier arrivé, premier servi », comme il est décrit plus en détail dans le bulletin de Bourse daté du 1 octobre 2012.

Pour toute question concernant le présent bulletin, prière de communiquer avec

Ekaterina Shenkova	Gestionnaire principale, Montréal	514 788-2409	ekaterina.shenkova@tsx.com
--------------------	--------------------------------------	--------------	--

Sinon, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Kyle Araki	Chef d'équipe, Calgary	403 218-2851	kyle.araki@tsx.com
Andrew Creech	Chef d'équipe, Vancouver	604 602-6936	andrew.creech@tsx.com
Eric Loree	Chef d'équipe, Toronto	416 365-2221	eric.loree@tsx.com
Sylvain Martel	Chef d'équipe, Montréal	514 788-2408	sylvain.martel@tsx.com